Au Québec,
c'est en FRANÇAIS
qu'on peut pleinement
prendre part
à la vie citoyenne!

TOUT QUÉBEC

Inscrivez votre adresse courriel S.V.P.:

Prière de recycler ce bulletin parlementaire lorsque vous voudrez en disposer.

Cochez!

JE SOUTIENS MON DÉPUTÉ, STÉPHANE BERGERON,
POUR LA DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE!

Prière d'inscrire votre nom et votre adresse ici:
(ou nous les envoyer par courriel à Stephane.Bergeron@parl.gc.ca)

La langue française doit être dûment protégée!

BLOC Québécois

Stéphane Bergeron

Député de Montarville
et porte-parole du Bloc Québécois
en matière d'affaires étrangères
et de développement international

Stephane.Bergeron@parl.gc.ca

@StephaneBergeronMontarville

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION:
1990, rue Léonard-de-Vinci
Bureau 201
Sainte-Julie, Québec
J3E 1Y8

Tél.: 450 922-BLOC (2562)
Téléc.: 450 922-1223
Sans frais: 1 833 615-0376

BUREAU PARLEMENTAIRE:
Chambre des communes
Édifice de la Justice
Bureau 910
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Tél.: 613 996-2416
Téléc.: 613 995-6973

@Sbergeron

@Sbergeron.bq

StephaneBergeron.net

Le français, un trésor à préserver!

Il y a 45 ans, le 26 août pour être plus précis, une législation linguistique déterminante entrait en vigueur au Québec; la Charte de la langue française, mieux connue sous le nom du numéro qu'elle portait avant d'être adoptée, la «Loi 101». Alors que le gouvernement du Québec vient à peine de promulguer son projet de loi 96, qui tente de redonner un peu de tonus à cette Charte, le gouvernement fédéral indique qu'il n'exclut pas la possibilité de participer à une contestation judiciaire, et ce, après que des députés libéraux aient marché et publiquement protesté contre ce projet de loi du Québec!

Pourtant, la Chambre des communes a officiellement reconnu le fait que le Québec constitue une nation dont la seule langue officielle et commune est le français, tandis que le gouvernement fédéral, de son côté, a dû admettre que la langue de Molière est en net recul partout au Canada, y compris au Québec. Mais au-delà des mots et des bonnes intentions, là où excelle Ottawa, n'est-il pas nécessaire d'entreprendre des actions énergiques afin de stopper cette tendance, voire de renverser la situation? Il est inacceptable, par exemple, qu'en 2022, des Québécoises et Québécois ne puissent toujours pas travailler dans leur langue au Québec… La protection, la promotion et le rayonnement du français requièrent qu'on pose des gestes, pas simplement qu'on dresse un diagnostic pessimiste. Le Québec doit être maître dans ses décisions en matière de politique linguistique et Ottawa se doit de le soutenir dans ses démarches, notamment en acceptant que les entreprises sous juridiction fédérale soient tenues de respecter les dispositions de la Loi 101 au Québec!

Prière d'inscrire votre nom et votre adresse ici:

Timbre non requis

STÉPHANE BERGERON
Député de Montarville
Chambre des communes
Édifice de la Justice, bureau 910
Ottawa, Ontario K1A 0A6